

Hebdo Canada

Volume 7, N° 46
(Hebdomadaire)

le 14 novembre 1979



Ottawa, Canada

Dépôt en Chambre d'un projet de loi sur l'accès à l'information	1
Indépendance de Saint-Vincent	2
Vote manipulé?	2
Attitude plus sévère des Canadiens à l'égard des criminels	3
L'ambassade du Canada en Israël reste à Tel Aviv	3
Abrogation de la loi sur l'arrangement commercial Canada-France	3
Mariage royal au Canada	3
Inauguration à la Baie James de la plus grande centrale d'Amérique du Nord	4
Prix du Québec	6
Pour les fumeurs invétérés	6
Atlas historique	6
Toges "Made in Canada"	6
La télévision en français en Acadie	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Dépôt en Chambre d'un projet de loi sur l'accès à l'information

Un projet de loi sur l'accès à l'information, déposé à la Chambre des communes le 24 octobre, pourrait faire du Canada le premier pays à régime parlementaire britannique donnant au public droit d'accès aux documents de son gouvernement.

Le projet, déposé par le président du Conseil privé, M. Walter Baker, permettrait, s'il prenait forme de loi, d'une part, l'accès à des renseignements nombreux et variés (à l'exception de certains dont la nature sera définie avec précision) et, d'autre part, la révision judiciaire, advenant un refus de l'administration fédérale de communiquer des renseignements.

Actuellement, le gouvernement n'est pas tenu de diffuser les renseignements en sa possession, et il ne le fait pas à moins de décision contraire expresse.

Le projet de loi prévoit quatre catégories d'informations faisant l'objet d'exceptions, la nature des renseignements exceptés étant définie avec précision pour chaque catégorie. Ce sont:

Obligations de l'État

Ne seront pas accessibles les renseignements qui, s'ils étaient connus du public,

ne permettraient pas au gouvernement de remplir ses obligations. Parmi ceux-ci figurent:

- les renseignements obtenus à titre confidentiel aux termes d'accords internationaux ou fédéraux-provinciaux;
- les renseignements qui risqueraient vraisemblablement de nuire aux négociations fédérales-provinciales;
- les renseignements qui pourraient vraisemblablement porter préjudice à la conduite des relations internationales, à la défense, ou aux efforts de détection, de prévention ou de suppression d'activités hostiles ou subversives, conformément aux définitions énoncées dans la loi;
- des classes définies de renseignements qui nuiraient à la répression des infractions;
- les renseignements relatifs à la sécurité des individus;
- les renseignements portant un préjudice grave aux intérêts économiques du Canada.

Protection de la vie privée

La loi refuserait l'accès à tous les renseignements personnels sauf ceux qui ont trait aux fonctions des employés du gouvernement. Le droit d'un particulier d'avoir accès à son propre dossier est régi par la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Afin d'étendre ce droit, et d'accroître la protection contre l'accès de tiers aux dossiers personnels, le gouvernement proposera sous peu des modifications à cette dernière loi et retirera ce droit de celle-ci.

Renseignements financiers, commerciaux, scientifiques et techniques

Seront inaccessibles les renseignements financiers, commerciaux, scientifiques et techniques qui pourraient renfermer des secrets commerciaux, nuire à la position concurrentielle de compagnies ou entraver des négociations commerciales contractuelles. Il s'agit ici dans la plupart des cas de renseignements fournis à l'adminis-



M. Walter Baker

C'était cette semaine...

Le 12 novembre 1956 le premier ministre Louis Saint-Laurent annonçait la création du Conseil des arts du Canada, pour encourager les arts, les humanités et les sciences sociales.

tration fédérale à titre confidentiel par des compagnies.

Activités du gouvernement

La dernière catégorie d'exceptions s'applique aux activités du gouvernement, et elle a pour objet de protéger les renseignements qui font partie de son processus décisionnel. Elle comprend:

- les dossiers du Cabinet autres que les documents de travail;
- les avis et recommandations sur les politiques émanant des fonctionnaires;
- les opérations d'essai de l'administration fédérale;
- les avis juridiques produits au sein de l'administration fédérale;
- les interdictions de divulgation fondées sur d'autres lois.

Les ministres peuvent renoncer à n'importe laquelle des exceptions susmentionnées sauf trois, à savoir les renseignements obtenus à titre confidentiel en vertu d'accords internationaux ou fédéraux-provinciaux, les renseignements personnels ou les interdictions prévues par d'autres lois.

Dans chaque cas où un document faisant l'objet d'une exception contiendrait également des renseignements non exceptés, ces derniers seraient communiqués lorsque cela ne poserait pas de problèmes excessifs.

Documents accessibles

Voici à titre d'exemple une liste des types de documents relevant de l'administration fédérale auxquels la nouvelle loi accorderait accès:

- les documents de travail du Cabinet et certains rapports de décision du Cabinet;
- les avant-projets de loi après l'introduction des projets concernés de même que les instructions pour la rédaction de ceux-ci;
- les rapports d'essais, les déclarations sur les répercussions environnementales, les résultats des essais sur des produits;
- les résultats des recherches techniques et scientifiques, et des recherches sur le terrain;
- les coûts et estimations;
- les procès-verbaux des réunions avec les représentants du secteur industriel et les mémoires présentés par ceux-ci;
- les échelles salariales des fonctionnaires;
- les stipulations des contrats;
- la délimitation des travaux impartis ou des études sur les programmes des ministères.

- les enquêtes statistiques.

Procédures en cas de refus

Le projet de loi prévoit une procédure de recours à deux paliers en cas du refus de l'administration de communiquer des renseignements. Le commissaire à l'information, doté de pouvoirs semblables à ceux d'un *ombudsman*, pourrait mener une enquête après la formulation d'une plainte relative à un refus, et il pourrait présenter des recommandations au ministre concerné. Il serait également autorisé à présenter un rapport au Parlement à tout moment qu'il jugera approprié. Si le gouvernement maintenait alors son refus de divulguer les renseignements, la personne qui a fait la demande pourrait interjeter appel auprès de la Cour fédérale.

Le Commissaire à l'information et la Cour seraient tous les deux autorisés à consulter les documents faisant l'objet d'une plainte.

Le rôle du Commissaire à l'information et de la Cour serait, en effet, de déterminer si les décisions des ministres de ne pas divulguer des renseignements en invoquant des exceptions prévues dans la loi, sont fondées.

Comment accéder à l'information

L'accès à l'information se ferait de la façon suivante:

- le gouvernement diffuserait, pour que toute personne puisse en prendre connaissance, un répertoire donnant le genre de renseignements qui sont disponibles dans les dossiers des institutions fédérales assujetties à la loi;
- un particulier ou une personne morale pourrait présenter à une institution fédérale une demande écrite de communication de documents en y joignant le montant des droits initiaux; les renseignements demandés devraient être décrits de façon aussi précise que possible;
- les fonctionnaires trouveraient les documents en question, et détermineraient s'ils font l'objet des exceptions prévues. Leur décision serait normalement communiquée à la personne qui a fait la demande en deça de 30 jours. Le ministre compétent serait autorisé à renoncer aux exceptions dans la plupart des cas;
- si la personne qui a fait la demande n'est pas satisfaite de la réponse fournie, elle pourrait soumettre l'affaire au commissaire à l'information. Après avoir tenu une enquête, le commissaire ferait des recommandations;

— si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il pourrait alors soumettre l'affaire à la Cour fédérale pour qu'elle la révise et rende une décision.

Le gouvernement prévoit que le programme coûtera de \$5 à \$10 millions par an, le coût réel dépendant du nombre de demandes qui seront faites en vertu de la Loi.

Indépendance de Saint-Vincent

Le sénateur G.I. Smith a représenté le gouvernement canadien à l'occasion des fêtes marquant l'indépendance de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le 27 octobre. Saint-Vincent-et-les-Grenadines est l'un des États associés des Indes occidentales depuis 1969.

Au nom du gouvernement du Canada, M. Smith a offert à M. Milton Cato, premier ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines des ouvrages et des films canadiens.

Pendant sa visite, M. le sénateur Smith a aussi représenté le Canada à la cérémonie marquant la cession officielle de la nouvelle aérogare d'Arnos Vale, construite avec l'aide du gouvernement canadien.

Vote manipulé?

Le Parti acadien du Nouveau-Brunswick a été accusé d'avoir manipulé un vote en faveur d'une province acadienne distincte à un récent congrès sur l'avenir politique de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick, rapporte un article de la Presse canadienne.

L'article, publié dans *Le Droit*, explique que selon le chef de l'Opposition libérale, M. Joseph Daigle, un questionnaire distribué il y a deux semaines au congrès, tenu à Edmundston, était rédigé de telle sorte que des réponses devaient se dégager une majorité en faveur d'une province distincte. (Voir *Hebdo Canada*, du 24 octobre 1979.)

La Société des Acadiens qui avait organisé le congrès est un organisme apolitique et M. Daigle déplore qu'elle ait été infiltrée par des éléments du Parti acadien.

Ce dernier est reconnu officiellement au Nouveau-Brunswick et une province acadienne distincte est son principal but avoué.

Attitude plus sévère des Canadiens à l'égard des criminels

Dans les années 80, les Canadiens seront encore plus intolérants à l'endroit des auteurs de crimes violents ou commis contre la propriété, et exigeront que ces personnes soient sévèrement punies.

Une étude, présentée le 26 octobre à la Conférence fédérale provinciale des ministres responsables de la justice pénale, précise, en effet, que la population se préoccupera de plus en plus de la propriété privée et des droits des personnes victimes de crimes.

Le nombre de policiers continuera d'augmenter, mais l'industrie de la sécurité privée connaîtra également un grand essor, prédit l'étude de M. Irwin Waller, préparée pour le ministère du solliciteur général.

En 1962, il y avait environ un policier pour 580 habitants au Canada; la proportion était de un pour 350 personnes en 1976.

La criminalité adulte connaîtra une hausse continue jusque vers le milieu des années 80 et les policiers devront mettre au point de nouvelles méthodes pour lutter contre le crime commercial (les fraudes, les détournements de fonds par ordinateur, etc.), avertit l'auteur.

Par contre, les statistiques démontrent qu'il y aura une diminution nette ou un ralentissement de l'augmentation de la délinquance juvénile.

Le nombre de sujets masculins dans le groupe d'âge "jeunes délinquants" a atteint un sommet vers la fin des années 70 et continuera de baisser jusqu'au début des années 90, précise l'étude.

M. Waller souligne qu'en dépit des effets de l'inflation les dépenses en chiffres réels au niveau fédéral pour la police, les tribunaux et les services correctionnels ont triplé de 1961 à 1977.

D'autre part, on a dépensé \$6 millions pour indemniser les victimes de crimes et quelque \$43 millions pour l'aide juridique.

Les services correctionnels pour adultes ont coûté \$551 millions et les services des tribunaux \$248 millions.

L'étude souligne aussi que les dépenses moyennes par an, par détenu, ont plus que triplé en dix ans. Ainsi en 1968-1969, il en coûtait \$8 900 par détenu au fédéral alors qu'en 1978-1979, le chiffre était de \$28 900.

D'après un article de Patricia Poirier, *Presse canadienne*.

L'ambassade du Canada en Israël reste à Tel Aviv

Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a déposé le 29 octobre à la Chambre des communes un rapport préliminaire de M. Robert Stanfield, représentant spécial du gouvernement sur la question de Jérusalem.

On se rappellera qu'au lendemain de l'instauration du nouveau gouvernement, le 4 juin, la décision du premier ministre de transférer l'ambassade canadienne en Israël de Tel Aviv à Jérusalem avait suscité de vives protestations. M. Clark avait alors demandé à M. Stanfield, ancien chef du Parti progressiste conservateur, de tenir des consultations auprès des gouvernements des pays arabes du Moyen-Orient et d'autres pays islamiques, ainsi qu'auprès des Nations Unies, du monde des affaires et d'autres groupes intéressés au Canada.

Abrogation de la loi sur l'arrangement commercial Canada-France

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, a annoncé récemment qu'un projet de loi visant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial entre le Canada et la France (1933, 1935) avait été déposé au Sénat. Cette mesure fait suite à la dénonciation de cet Arrangement le 15 décembre 1977.

Suite à cette dénonciation, l'Arrangement commercial Canada-France (1933, 1935) avait perdu toute validité en droit international mais gardait force de loi en droit canadien jusqu'à ce que la loi correspondante soit abrogée.

Il faut noter que suite à la mise en oeuvre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1948, et la participation de la France à la Communauté économique européenne (CEE), le seul véritable effet résiduaire de l'Arrangement était, en vertu de l'article 11, celui de la protection réciproque des appellations d'origine pour les produits des deux pays. Depuis quelques années, cet article avait créé certains remous dans les relations entre le Canada et la France à la suite d'une série de poursuites judiciaires entreprises à la fin des années 60 par les producteurs français relativement à l'utilisation de l'appellation "Champagne" par les producteurs canadiens. La protection des appellations d'origine relèvera de la loi sur les marques de commerce.

Le mandat de M. Stanfield portait aussi sur le rôle que le Canada pourrait jouer dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, et sur nos relations bilatérales avec les pays de cette région.

A la suite de ses consultations, M. Stanfield a conclu "qu'un déménagement de l'ambassade du Canada en Israël pourrait être interprété comme un jugement prématuré eu égard aux négociations menées par les parties au Moyen-Orient et pourrait même nuire au progrès en vue d'un accord de paix équitable et durable".

Selon M. Stanfield, il faut attendre, pour choisir l'emplacement de l'ambassade de savoir quel sera le statut de Jérusalem dans une entente globale entre Israël et ses voisins arabes.

M. Stanfield, qui ne recommande pas non plus l'établissement d'un consulat à Jérusalem, présentera, au début de l'an prochain, son rapport définitif dans lequel il formulera des commentaires sur la recherche de la paix au Moyen-Orient ainsi que sur les relations bilatérales entre les pays relevant de son mandat.

Mariage royal au Canada

"Ce fut un véritable coup de foudre, un vrai conte de fée", affirme une jeune Canadienne en parlant de son mariage avec le cousin du roi Hussein de Jordanie.

Une jeune étudiante en psychiatrie de l'Université de Windsor, Mlle Nouha Mansour, âgée de 24 ans, a épousé le 28 octobre au Canada, M. Fawaz Sharaf, âgé de 40 ans, ministre de la Culture et des Sports de Jordanie. Leurs fiançailles et les cérémonies de mariage selon le culte musulman avaient eu lieu le mois précédent à Amman, capitale de la Jordanie.

Mlle Mansour, qui est née à Pictou (Nouvelle-Écosse) de parents libanais, a rencontré son futur époux en août dernier alors qu'elle était en vacances chez sa soeur, qui habite en Jordanie.

La jeune mariée a déclaré qu'étant arabe bien des aspects de la vie de son nouveau pays lui sont familiers. Mlle Mansour qui parle déjà l'arabe libanais apprendra l'arabe jordanien dans une école d'Amman.

De son côté, M. Sharaf a affirmé que son mariage pourrait resserrer les liens culturels entre le Canada et la Jordanie.

Inauguration à la Baie James de la plus grande centrale d'Amérique du Nord

LG2 — 27 octobre — 15 heures — A 137 mètres sous terre, dans une cathédrale de roc sculptée à la dynamite, le premier ministre du Québec met en marche la première des 16 turbines de la centrale qui deviendra dans quelques mois la plus puissante centrale hydro-électrique d'Amérique du Nord et l'une des plus puissantes du monde.

Des tonnes d'eau glacée de La Grande Rivière s'engouffrent dans une conduite forcée pour entraîner la rotation d'une immense turbine de 1 043 tonnes couplée à un alternateur de 333 mégawatts. L'énergie fournie sera acheminée vers le sud du Québec sur une ligne à haute tension de 1 000 kilomètres, vers les grille-pain, les chauffe-eau, les rames de métro et autres.

La centrale de LG2 et ses soeurs de LG3 et LG4, encore en construction, doivent leur existence à une entreprise aux dimensions gigantesques lancée il y a huit ans pour dompter les forces de la nature dans un territoire particulièrement hostile à l'entreprise humaine. Elles font partie d'un grand projet, le complexe La Grande, qui consiste en un ensemble de centrales et de réservoirs s'articulant autour de La Grande Rivière, principal affluent de la baie James, en plein coeur

du Québec subarctique, à quelque 1 000 kilomètres de Montréal.

Inauguration de la centrale de LG2

Les cérémonies marquant la mise en service de la centrale de LG2 ont duré toute la semaine au complexe La Grande, mais le point culminant a été le 27 octobre, alors qu'un déjeuner réunissait plus de 2 000 travailleurs et de nombreux invités arrivés le matin même de Montréal: les présidents et cadres des compagnies qui ont participé aux travaux de LG2, les maires de Montréal et de Québec, les représentants des divers partis politiques, ceux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des représentants de la Chine et de Cuba, ainsi que d'autres pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

La fête était avant tout pour les travailleurs et en leur honneur. "Vous êtes des champions", leur a dit M. Robert Boyd, président-directeur général de l'Hydro-Québec, en rappelant le défi que représentait la construction de l'immense barrage et des autres ouvrages de retenue des eaux, de la centrale souterraine et du réseau de transport de l'électricité.

Le premier ministre du Québec, M. Lévesque, a aussi rendu hommage aux travailleurs et a dévoilé une sculpture de deux mètres de haut, faite de bronze coulé, oeuvre d'un ancien travailleur, M. Marc-André Parisé. La sculpture qui symbolise l'homme face à l'énergie restera exposée dans la centrale.



Le travail de milliers d'hommes.

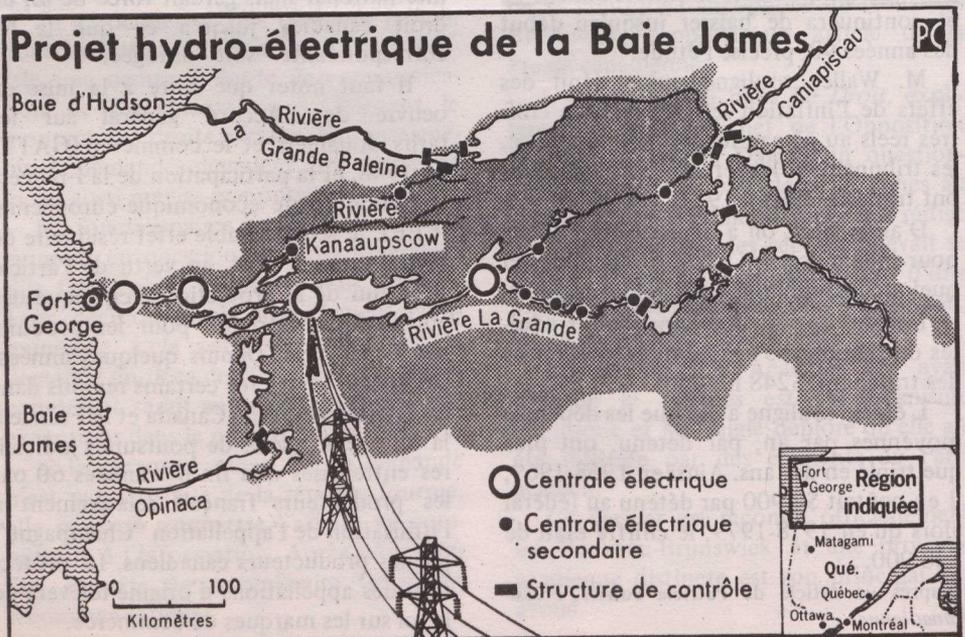


L'épinette de la région.



The Citizen

La salle des machines de LG2 est aménagée dans une immense caverne de 26 mètres de large, de 483 mètres de long et de 47 mètres de hauteur. Elle abrite 16 générateurs.

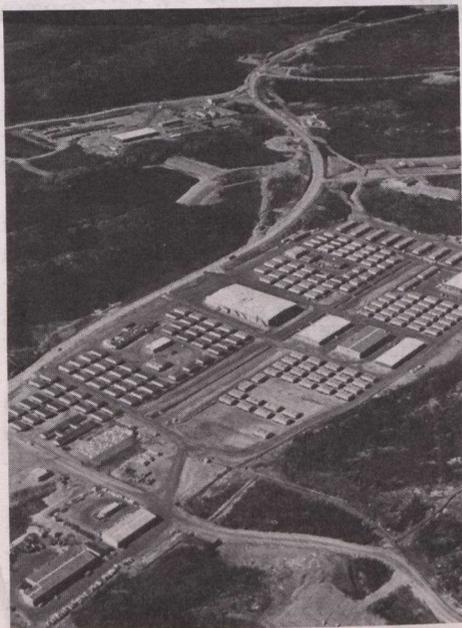




L'aéroport La Grande Rivière, ouvert en 1973, est doté d'une piste asphaltée sur laquelle peuvent atterrir de grands appareils.



Patinoire à la Baie James.



Le campement de LG2. Vue partielle.

Après le déjeuner eut lieu l'inauguration de la Centrale dans le cadre d'un spectacle préparé par Radio-Canada et diffusé en direct depuis LG2. Plusieurs artistes connus tels que Fabienne Thibault, Louise Forestier et Jean-Pierre Ferland ont participé à ce spectacle intitulé *Québec, enfant d'eau*.

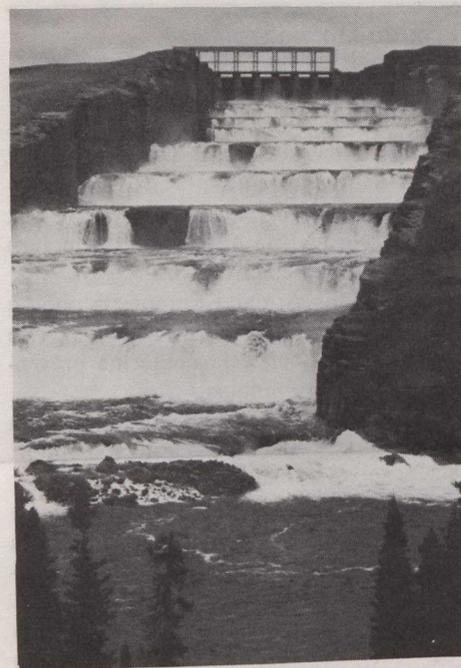
Au cours du spectacle, travailleurs et invités ont pu voir sur un écran géant le premier ministre du Québec actionnant la manette qui mettrait en marche la première des 16 turbines.

Après le spectacle et une visite du chantier, les visiteurs sont rentrés à Montréal et les travailleurs se sont préparés à retourner au travail: il reste encore 15 turbines à mettre en marche d'ici 1981. En comptant un facteur d'utilisation d'environ 80 p.c. LG2 aura alors une production annuelle de 35,8 milliards de kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville moderne de quatre millions d'habitants.

Réservoir, barrage, dérivation

Le réservoir de LG2 (bief d'amont) a une superficie de 2 835 kilomètres carrés. Son volume total est d'environ 61,7 milliards de mètres cubes d'eau. Sa création a requis la construction d'un barrage et d'un réseau de 30 digues.

Le barrage de LG2 ressemble à une colline de cailloux coincée entre deux montagnes; sa longueur en crête est de 2 835 mètres et sa hauteur de 160 mètres. Il a nécessité la mise en place d'environ



L'évacuateur de crues de LG2 est construit en gradins pour freiner la course de l'eau et prévenir ainsi l'érosion en aval du barrage.

23 millions de mètres cubes de matériaux de remblai. Sa structure intérieure très complexe lui assure une étanchéité à toute épreuve.

L'énorme évacuateur de crues offre une vue spectaculaire. Situé à l'extrémité nord du barrage, il est composé de huit vannes-wagons de 12 mètres de large et de 20 mètres de haut. Son rôle est d'évacuer les excédents d'eau du réservoir lors de crues exceptionnelles.

La vie à la Baie James

La "république autonome" de la Baie James s'étend sur 350 000 kilomètres carrés, au milieu de la taïga. La température moyenne en janvier est de -23°C et en juillet 12°C. En hiver, le thermomètre peut descendre à -50°C. La Baie James possède ses propres douaniers, sa propre police, et gère sa propre compagnie de téléphone et sa ligne aérienne privée.

La moitié de son territoire constitue un énorme chantier administré par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). Le nombre de travailleurs en période de pointe peut s'élever à 20 000. Les femmes forment entre cinq et 15 p.c. de l'effectif global mais peu d'entre elles travaillent à la construction proprement dite.

Les travailleurs habitent dans des chambres (deux personnes par chambre) confortables de maisons mobiles logeant

(suite à la page 8)

Prix du Québec

Dernièrement avait lieu la remise des prix d'excellence du Québec décernés dans cinq domaines des arts et des sciences aux personnalités suivantes:

- l'écrivain Yves Thériault a reçu le prix Athanase-David, la plus haute distinction littéraire du Québec;
- le docteur Armand Frappier a obtenu le prix Marie-Victorin pour son oeuvre dans le domaine de la médecine préventive et en microbiologie;
- le père Noël Mailloux, dominicain, a reçu le prix Léon-Guérin pour son apport aux sciences humaines;
- le comédien Jean Duceppe s'est vu remettre le prix Denise-Pelletier pour sa participation au développement du théâtre;
- Julien Hébert, architecte-designer, a reçu le prix Paul-Émile Borduas pour son oeuvre artistique et pédagogique.

Chaque prix du Québec est accompagné d'un montant de \$15 000 et comprend une médaille en argent, oeuvre unique d'un artiste québécois.

Pour les fumeurs invétérés

Une liste des taux de goudron, nicotine et monoxyde de carbone contenus dans les cigarettes vendues au Canada a été rendue publique le mois dernier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. David Crombie. Ces résultats ressortent d'une étude parrainée par le Ministère.

"Bien qu'il soit impossible d'imaginer une cigarette saine, ceux qui croient qu'il leur est impossible de cesser de fumer pourront au moins diminuer les chances de contracter une maladie reliée au tabagisme en choisissant une cigarette qui soit à la fois faible en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone", a déclaré le Ministre.

Cependant, les cigarettes contiennent d'autres gaz toxiques ou irritants qui ne sont pas réduits proportionnellement aux taux de goudron et de nicotine. Voici quelques conseils pour réduire l'inhalation de l'ensemble des composants de la fumée de cigarette: fumer moins de cigarettes — espacer les bouffées — ne pas garder la cigarette aux lèvres entre les bouffées — jeter des mégots plus longs.

Naturellement, dit M. Crombie, le mieux est de ne pas fumer du tout.

Atlas historique

Pour la première fois, un groupe de professeurs d'université s'attaque à la cartographie historique du Canada.

Un professeur de l'Université de la Colombie-Britannique, M. R. Cole Harris, a été nommé directeur de la publication du premier volume du *Historical Atlas of Canada*. La préparation de cet ouvrage en trois volumes durera six ans et sera financée par une subvention de \$3,5 millions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Le premier volume couvrira l'histoire et l'évolution du pays jusqu'en 1780. Ses 175 pages renfermeront surtout des cartes et les textes qui s'y rattachent, ainsi que des graphiques et des photos.

Le professeur Harris a passé une grande partie de l'été au Québec pour se consacrer aux travaux préliminaires et prévoit avoir terminé le manuscrit dans deux ans.

"Cette entreprise, dit-il, est importante pour le Canada et pour le monde de la recherche en général. Rien de semblable n'a jamais été tenté ici ni même ailleurs et, outre la valeur que l'atlas représente pour l'ensemble du pays, il devrait apporter une contribution unique à la cartographie et à la conception de l'atlas historique."

"Notre but, ajoute le professeur Harris, est de créer un atlas d'usage général, qui sera utilisé dans les écoles et les universités et qui servira d'ouvrage de référence courant. Nous souhaitons également que chaque volume soit un résumé des recherches les plus récentes sur la période historique qu'il traite."

Dans le premier volume, il sera question de la population indigène du Canada et de ses premiers contacts avec les Européens, des explorations, ainsi que des établissements et des sociétés nés de la pénétration de la civilisation de l'Europe pré-industrielle dans la partie septentrionale du continent nord-américain.

Le deuxième volume, qui couvrira la période comprise entre 1780 et 1881, traitera principalement des établissements européens au Canada et des structures sociales et économiques engendrées par le développement industriel. Quant au troisième volume, portant sur la période qui va de 1881 à 1951, il décrira l'émergence d'une économie nationale et la façon dont les cultures régionales ont survécu aux changements technologiques.

Toges "Made in Canada"

Les juges de la Cour suprême du Canada portent dorénavant des toges cérémoniales créées et fabriquées au Canada.

Depuis la création, en 1875, de la Cour suprême du Canada, les toges étaient confectionnées en Grande-Bretagne, avec du tissu utilisé pour des frocs de moine, coutume remontant à l'époque de la Grande Charte, alors que les moines locaux administraient la justice du roi. Le modèle original des toges canadiennes fut copié sur celui des cours royales de justice de Grande-Bretagne.

La plupart des toges devant être remplacées l'on a cherché, au Canada, l'étoffe idéale: un tissu écarlate nommé "barathea" et fabriqué par la firme Dominion Woollens de Montréal pour le ministère de la Défense nationale. Ce dernier a accepté de vendre une partie de sa réserve de tissu pour faire les toges.

Les garnitures traditionnelles en hermine russe sont désormais en vison blanc.

Les neuf nouvelles toges et les peaux sont doublées de soie pure et les garnitures de fourrure sont détachables pour faciliter le nettoyage à sec.

Les vieilles toges, dont la plupart sont marquées des initiales des juges les ayant portées, seront probablement léguées à divers musées.

La télévision en français en Acadie

Le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) a demandé à Radio-Canada et aux télédiffuseurs privés, de prendre "toutes les mesures nécessaires" pour procurer au nord du Nouveau-Brunswick et à la Gaspésie des émissions de télévision en langue française.

Dans un premier temps, le CRTC a approuvé une demande de Radio-Canada d'augmenter la puissance de sa station de Neguac, installée sur la côte de Caraquet, de 550 à 45 000 watts et de déménager l'antenne à Allardville.

Cela va permettre une bonne réception de Caraquet à Bathurst, mais il faudra deux autres transmetteurs pour Campbellton et Dalhousie.

Le nord du Nouveau-Brunswick reçoit actuellement le service partiel d'une station de Radio-Canada à Carleton (Québec), mais les Acadiens veulent un service complet.

La chronique des arts

Le Coeur en chansons

Les oeuvres des gagnants du Troisième Festival de la culture franco-ontarienne ont été publiées par la maison d'édition Prise de Parole, sous le titre *Le Coeur en chansons*.

Le Festival est un concours de prose et de poésie auquel peuvent participer les 30 000 élèves francophones des écoles secondaires de l'Ontario. Son objectif est de stimuler l'esprit créateur et la maîtrise du français chez les élèves.

Ces derniers sont divisés en deux groupes: élèves de neuvième et dixième années — élèves de la onzième à la treizième années. Dans chaque groupe il y a trois gagnants par catégorie (prose et poésie).

Le Festival est parrainé par le Conseil des enseignants du secondaire de l'Association des enseignants franco-ontariens. Il bénéficie d'une subvention du ministère de l'Éducation de l'Ontario ainsi que de l'aide de l'ambassade de France au Canada et de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

Remise de la médaille Grierson au commandant Cousteau

L'océanographe français bien connu Jacques Cousteau a reçu la médaille d'or Grierson lors de la Conférence annuelle de la Society of Motion Picture Television Engineers, qui s'est tenue dernièrement à Los Angeles (États-Unis).

Cette médaille de l'Office national du film (ONF) du Canada, remise chaque année, reconnaît des contributions remarquables faites sur le plan de la technique cinématographique dans la production des films documentaires.

Le Prix a été décerné au commandant Cousteau pour son apport à la recherche, à la conception et à la fabrication d'instruments destinés à l'exploration des fonds marins, apport qui a permis à un grand nombre de personnes de par le monde de voir et d'apprécier, par le film et la vidéo, cette partie de la réalité de notre monde.

John Grierson fut le fondateur de l'ONF et il devint le premier commissaire du gouvernement à la cinématographie de 1939 à 1947.

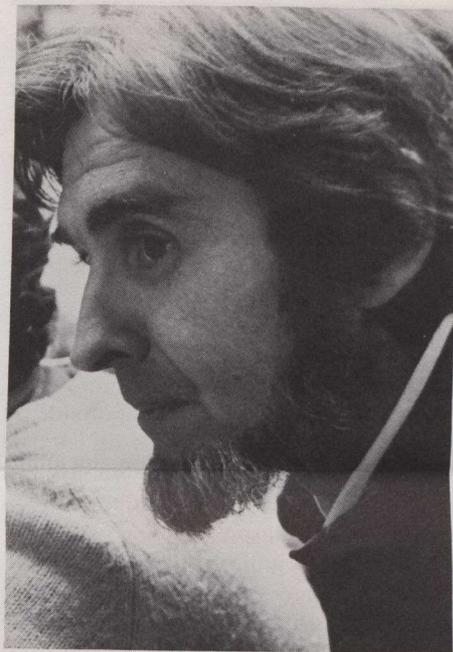
Cette année, le prix Paul-Hébert a été remis à la comédienne Denise Gagnon. Le Prix est décerné par le théâtre Trident.

La Toile d'araignée

Le tout dernier long métrage de Jacques Giraldeau sur les arts au Québec, *La Toile d'araignée*, a été présenté en grande première à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), au mois d'octobre. Le même jour avait lieu l'inauguration, toujours à l'UQAM, d'une exposition des travaux de Jacques Giraldeau.

L'Exposition, qui s'est terminée le 3 novembre, a permis au grand public, également, de voir sur vidéo *La Toile d'araignée* ainsi que les deux autres films qui forment cette trilogie de Giraldeau: *Bozarts* et *Collage 2*. Les trois films sont des productions de l'Office national du film du Canada.

La Toile d'araignée, long métrage qui peut être vu comme tel ou utilisé en cinq parties séparées, représente une tentative d'"alphabétisation" artistique, sous l'angle de la pratique des arts visuels: essai global d'explication et d'illustration de l'art, tentative d'approfondissement des raisons de ce fossé qui isole l'art du grand public. Mal reçu par l'adulte qui a été privé d'éducation artistique adéquate quand il était enfant (Module 1), souvent véhiculé par le scandale plus que par sa valeur propre (Module 2), l'art peut pourtant s'épanouir en un art de vivre intégral qui transfigure en une oeuvre d'art la vie même de l'individu et du groupe, comme en témoigne l'expérience des "Créateurs Associés" de Val-David, village d'artisans et d'artistes (Module 3). Comment cerner



M. Jacques Giraldeau

la notion de création, qu'elle soit gratuite ou engagée? Comment définir l'art et les idées qu'il renferme, ainsi que sa relation à la réalité, à l'homme et à la société? (Modules 4 et 5).

Documentaire fouillé sur le milieu des arts au Québec en 1979, collection d'art vivant où les oeuvres s'entremêlent, en un langage étonnant, à la réalité qui est leur source, fresque d'artistes et d'artisans qui se penchent sur leur art et leur vie, *La Toile d'araignée* est une oeuvre d'art cinématographique finement ciselée, dont la forme épouse intimement le contenu.



Photo tirée du film *La Toile d'araignée*, production de l'Office national du film.

Inauguration à la... (suite de la page 5)

de 20 à 24 personnes. Au centre du "campement", des immeubles communitaires abritent services municipaux, centre de santé, buanderie, taverne, centre administratif, chapelle, cinéma, installations sportives, et d'immenses cafeterias; certaines salles à manger contiennent jusqu'à 1 000 places et peuvent servir jusqu'à 32 repas à la minute. Il y a un campement pour chaque chantier du Complexe.

La Baie James est la ville du monde où il y a probablement le plus de jeux de quilles et de patinoires temporaires, de cinémas démontables, de banques mobiles et de piscines transportables.

Les cadres jouissent d'une situation privilégiée. Parce qu'ils vivent à la Baie James à l'année longue, ils ont droit à une maison et ils sont autorisés à faire venir leurs familles. En revanche, les travailleurs ont droit à dix jours de congés payés dans le Sud tous les deux mois.

Les travailleurs sont rémunérés selon les taux en vigueur dans la province. Ils font des semaines de 60 heures, les dix dernières heures étant payées à temps et demie et les heures supplémentaires à temps double. Le logement, la nourriture et le transport par avion étant aux frais de l'employeur, plusieurs travailleurs peuvent facilement mettre de côté \$400 net par semaine.

La nuit n'existe pas à la Baie James où l'équipement lourd peut continuer à vrombir sous l'éclairage de batteries de projecteurs aveuglants. Les pelles mécaniques énormes ne prennent que 90 secondes pour remplir de rocs les bennes de camions aussi hauts que des maisons de deux étages.

Indiens, Inuit et la Baie James

"Quelques-uns des vieux sont mécontents de l'entente, mais s'ils pouvaient lire entre les lignes, ils constateraient que l'accord nous fournit des assises solides", déclare

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa KIA 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Sam Tapiatic, âgé de 34 ans, chef de la bande indienne de Fort George, localité insulaire située à quelque 90 kilomètres de la Baie James.

Fort George était au nombre des huit bandes crie et des 13 communautés inuit du Nord du Québec qui, en 1975, signèrent le document par lequel elles renonçaient, au nom des aborigènes, aux droits traditionnels de pêche et de chasse sur le territoire.

En contrepartie, les autochtones furent assurés de droits exclusifs sur certaines terres, d'une autonomie administrative régionale et d'une compensation de \$225 millions, en plus d'avoir voix au chapitre dans le débat sur l'environnement.

Plus récemment intervenait le protocole de Chisabisi (La Grande Rivière en langue crie) qui prévoit la reconstruction de Fort George sur la terre ferme au nord de l'emplacement actuel. Cette décision a été prise parce que les installations hydro-électriques provoqueront une lente érosion de l'île sur laquelle se trouve Fort George.

Côté écologie, la SEBJ a créé un

service de l'environnement dont le rôle est de voir à ce qu'aucun caillou ne soit changé de place et aucun arbre abattu s'il est possible de procéder autrement. En 1978, ce service a consacré \$6,8 millions à l'exécution de divers travaux correcteurs.

Il y a dix ans...

Il y a dix ans, à la Baie James, les seuls faiseurs de barrages étaient les castors, des hardes de caribous sillonnaient la taïga, les trappeurs amérindiens tendaient leurs pièges et les pêcheurs leurs filets.

En 1971, le premier ministre du Québec d'alors, M. Robert Bourassa, décida d'y construire un complexe hydro-électrique. Le 20 décembre de la même année était constituée la Société d'énergie de la Baie James, filiale de l'Hydro-Québec. Ce même hiver on commençait à construire les premières routes. Depuis, malgré certains problèmes au début des travaux, l'entreprise avance fermement vers le terme de la phase 1, en 1985. A ce moment-là trois centrales apporteront un total de 10 269 mégawatts au réseau de production de l'Hydro-Québec.

Nouvelles brèves

La semaine de la sécurité routière aura lieu, cette année encore, du 1er au 7 décembre. Son thème sera "La sécurité au volant: il n'y a pas d'autre choix".

Le Service canadien de la faune présente des avis d'intérêt public sous forme de courts téléinserts diffusés à toutes les stations canadiennes de télévision. Ces annonces conseillent aux Canadiens de ne pas importer d'espèces menacées vivantes, ni de produits tirés de celles-ci, à moins d'avoir les licences appropriées.

L'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce dans le Cabinet Lévesque, M. Rodrigue Tremblay, a l'intention de prendre la tête d'un mouvement politique qui, dit-il, offrirait aux Québécois une "troisième voie entre le *statu quo* et l'indépendance".

Une pierre porte désormais le nom de l'Université McGill. La Commission des nouveaux minerais et des noms de minerais de l'Association minéralogique internationale a baptisé *McGillite* un minerai dont la composition a été établie par Mme Gabrielle Donnay, du laboratoire de cristallographie de l'Université McGill.

Le Canada et Cuba ont reconduit pour cinq années l'accord passé entre

leurs gouvernements le 15 février 1973 et relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions.

Nouvelles universitaires, tel est le titre d'un nouveau bulletin d'information publié par la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ). Adresse: 2715, chemin de la côte Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Canada H3T 1B6.

Selon un rapport du Conseil national du bien-être social publié récemment, au Canada, trois adultes pauvres sur cinq sont des femmes.

Onze Cubains ont demandé asile au Canada. Le groupe se trouvait à bord d'un avion d'une compagnie tchécoslovaque qui faisait escale à l'aéroport de Mirabel (Québec), le 29 octobre. Il s'agit d'un couple marié avec ses trois enfants, d'un autre couple et de quatre hommes.

Le gouverneur général, accompagné de Mme Schreyer, a inauguré, le 6 novembre, le Centre des media multiculturels du poste de télévision multilingue CFMT-TV (Toronto) Limitée.

Une grève de 20 jours du métro et des autobus de Montréal a pris fin le 1er novembre.